

Déviations 29/2019

Un aperçu des déviations du **15/07/2019** au **21/07/2019** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
15/07/2019	LUN	19/19	25R/25R	00H00-06H00	Piste 19 indisponible suite aux travaux de maintenance.
17/07/2019	MER	25/25R	01/07	18H02-20H58	Vent 040° max 8 kts.
20/07/2019	SAM	25/25R,19	25/25R	16H00-17H18	Conditions météorologiques à l'aéroport et dans la zone de décollages suite aux nuages orageux Cumulonimbus.
		25/25R,19	25/25R	22H22-23H00	La demande de trafic excède la capacité offerte par le PRS.
		25L/25L	25/25R	23H00-23H55	La demande de trafic excède la capacité offerte par le PRS.
21/07/2019	DIM	25/25R,19	25/25R	10H10-13H00	La demande de trafic excède la capacité offerte par le PRS.
		19/19	25/25R	23H00-23H30	Vent entre 310° - 030° 4kts. Vent à 500 pieds 030° 12 kts.



**Renseignements fournis à titre indicatif
sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

**Deze inlichtingen worden u
verstrekkt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de luchthaven Brussel-Nationaal



airportmediation.be +32 2 206 28 21
airportmediation@mobilit.fgov.be

Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National
Arrêté Royal du 15 Mars 2002

Site de skeyes - Local 5.1.3.08
Chaussée de Tervuren, 303 à B - 1820 Steenokkerzeel